



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 8 janvier 2024 à 19 h à l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, située au 138 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Mario Côté

Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler

Absence (s) : Conseillère district N° 6 Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-01-001

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

7. RÉGLEMENTS

7.1 Avis de motion du règlement numéro 380-01-2024 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2024; ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues

2024-01-002

Avis vous est par les présentes donné par monsieur Nicolas Turcotte qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 380-01-2024 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2024; ainsi que les



taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 380-01-2024 a été effectuée par le président d'assemblée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

8. RÉOLUTIONS

8.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 278 600 \$ qui sera réalisé le 15 janvier 2024 (Refinancement — Règlement d'emprunt 131-03-2007)

2024-01-003

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Racine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 278 600 \$ qui sera réalisé le 15 janvier 2024, réparti comme suit:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
131-03-2007	278 600\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine avait le 14 janvier 2024, un emprunt au montant de 278 600 \$, sur un emprunt original de 512 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 131-03-2007;

ATTENDU QUE, en date du 14 janvier 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 janvier 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 131-03-2007;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	49 700 \$	
2026	52 600 \$	
2027	55 500 \$	
2028	58 700 \$	
2029	62 100 \$	(à payer en 2029)
2029	0 \$	

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 janvier 2024, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 soit prolongé de 1 jour.

8.2 Résolution d'adjudication



2024-01-004

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 janvier 2024	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 janvier 2024
Montant :	278 600 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 janvier 2024, au montant de 278 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA			
49 700 \$	4,83000 %		2025
52 600 \$	4,83000 %		2026
55 500 \$	4,83000 %		2027
58 700 \$	4,83000 %		2028
62 100 \$	4,83000 %		2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,83000 %	
2 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS			
49 700 \$	4,84000 %		2025
52 600 \$	4,84000 %		2026
55 500 \$	4,84000 %		2027
58 700 \$	4,84000 %		2028
62 100 \$	4,84000 %		2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,84000 %	
3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.			
49 700 \$	5,05000 %		2025
52 600 \$	4,75000 %		2026
55 500 \$	4,50000 %		2027
58 700 \$	4,50000 %		2028
62 100 \$	4,50000 %		2029
Prix : 98,83900		Coût réel : 4,97883 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



QUE la Municipalité de Racine accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 janvier 2024 au montant de 278 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 131-03-2007. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

11. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 09.

Les points discutés sont les suivants :

- Règlement de taxation.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-01-005

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 19 h 10.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière